

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00147

**AVENANT AU MARCHE D'ETUDE DE FAISABILITE SUR UN OUVRAGE D'ART
« LE PONT DES ACIERIES » (RIVE-DE-GIER ET CHATEAUNEUF)**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 22 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 39

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 39

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 10 mai 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160316-D20160014710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160510

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016

AVENANT AU MARCHE D'ETUDE DE FAISABILITE SUR UN OUVRAGE D'ART « LE PONT DES ACIERIES » (RIVE-DE-GIER ET CHATEAUNEUF)

I RAPPEL DU CONTEXTE GENERAL

Par une délibération du Conseil de Communauté du 13 février 2006, le site de l'Entrée Est de l'agglomération à Rive-de-Gier (incluant les friches Duralex et Couzon) a été retenu comme un des sites stratégiques pour l'aménagement durable du territoire et, par une délibération du Conseil de Communauté du 25 juin 2012, celui-ci a été déclaré d'intérêt communautaire.

Un périmètre restreint a été défini.

Il a été décidé de lancer une étude de faisabilité et d'aménagement sur ce périmètre d'opération (27 ha) dans le cadre du mandat confié à la SPL Cap Métropole, afin d'identifier les contraintes et les potentiels du site, et concevoir un projet de requalification des friches.

Un groupement de bureaux d'études a étudié la problématique hydraulique (forte inondabilité du site impliquant le reprofilage des berges), et la mise en valeur paysagère et écologique des rivières du Gier et du Couzon.

Le pont des Acieries, à cheval sur les communes de Rive-de-Gier et de Châteauneuf, est un ouvrage d'art incorporé dans le périmètre du site de l'entrée Est. Le volet hydraulique de l'étude de programmation urbaine a révélé que le pont des Acieries n'était pas un verrou hydraulique dans le profil actuel du Gier. En effet, le Gier, en aval du pont, se resserre et fait obstacle à l'écoulement en cas de crue. Ce pont a donc subi des dégâts suite aux crues alors qu'il est régulièrement emprunté par des poids lourds et convois exceptionnels notamment pour la desserte du site INDUSTRIEL ARCELOR MITTAL (circulation limitée à une voie) et qu'il permet la desserte du quartier d'habitation du Couzon.

II RAPPEL DU CONTEXTE DE L'ETUDE DE FAISABILITE SUR LE PONT DES ACIERIES (RIVE-DE-GIER ET CHATEAUNEUF)

Par une délibération du Bureau communautaire du 22 janvier 2015, une convention de groupement de commandes entre Saint-Etienne Métropole, la commune de Rive-de-Gier et la commune de Châteauneuf a été signée le 17 avril 2015 pour la réalisation d'un marché d'étude de faisabilité en vue de la sécurisation du pont des Acieries.

La sécurisation du pont est indispensable au regard des dessertes qu'il permet. Le confortement ou la destruction/reconstruction d'ouvrage d'art demande des compétences techniques et d'insertions paysagères dont ne dispose pas Saint-Etienne Métropole en

interne. Par une décision du 06 juillet 2015, un marché public pour l'étude de faisabilité sur le pont des Aciéries a été conclu avec le groupement de bureau d'études ARTELIA (mandataire) et B. Richard paysage pour un montant forfaitaire de 26 515,00 € HT soit 31 818,00 € TTC.

III OBJET DE L'AVENANT N°1

A l'issue de la première phase de cette étude de faisabilité (diagnostic) ARTELIA, le bureau d'études attributaire du marché, a alerté la maîtrise d'ouvrage concernant la méthode de calcul appliquée par GINGER CEBTP pour établir le rapport de l'étude structure réalisée en 2009, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Châteauneuf (pas de calcul de type voûte conformément aux prescriptions du SETRA pour les ouvrages maçonnerie). ARTELIA souligne la nécessité de faire un nouveau calcul afin d'établir un diagnostic fiable de la structure du pont.

Afin de réaliser ces nouveaux calculs, il apparaît nécessaire de conclure avenant qui a été évalué à 2 620 euros HT par ARTELIA, soit + 9,88 % par rapport au montant du marché initial de 26 515,00 € HT soit 31 818,00 € TTC.

Le montant du marché global est donc de 29 135,00 € HT soit 34 962,00 € TTC.

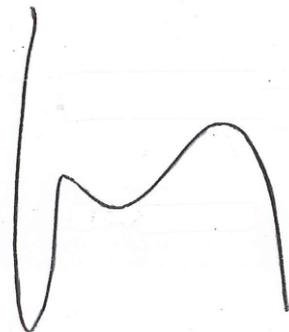
Cet avenant comprend un contre-calcul de structure en plus-value ainsi qu'une réorganisation de la mission en moins-value.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation d'un avenant n°1 au marché n°2015DCAP125,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°1 au marché de l'étude de faisabilité sur le pont des Aciéries.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**



Hervé REYNAUD